

LUNDI 13 JUIN 2022

# CONSEIL CONSULTATIF

PROCÈS-VERBAL



## ORDRE DU JOUR

**Rapporteur** : Christophe CLAEYS, Maire

\*\* - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE – Conseil du 11 mars 2022.

01. TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
02. MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ABEL LAMOTTE
03. APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE
04. APPROBATION DE L'ADHÉSION AUX FONDS DE TRAVAUX URBAINS

**Rapporteur** : Dominique DEGUINES, Premier adjoint

05. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
06. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
07. AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2022)
08. COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION
09. MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

**Rapporteur** : Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe

10. PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACM SH
11. MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES ACM SH

**Rapporteur** : Cindy OUGHAZDI, Adjointe

12. MODIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS
13. APPROBATION DES TARIFS DE BILLETTERIE RELATIFS À LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES
14. MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES À LA PERCEPTION DES ENCAISSES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS EN RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES DROITS D'ENTRÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER ET AUX DÉPENSES LIÉES À LA REMISE DE CHÈQUES LIRE, CULTURE LORS D'ÉVÉNEMENTS, CONCOURS

**Rapporteur** : Jean-Luc DEBAVELAERE, Conseiller délégué

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

**Rapporteur** : Christophe CLAEYS, Maire

16. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conseillers en exercice : 35

Présents : 33-35

Votants : 33-35

L'an, deux mille vingt-deux, le treize juin à 18 heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Monsieur Briche, secrétaire de séance procède à l'appel.

**Présents** : M. CLAEYS Christophe - M. DEGUINES Dominique - Mme LENOIR Marjorie – M. MEENEBOO René – Mme OUGHAZDI Cindy - M. BOUREY Luc - Mme LEFEBVRE Nathalie - M. MERSSEMAN Olivier – Mme TABIBOU Salmata - M. HAUDIQUET Roland - M. DEBAVELAERE Jean-Luc - Mme GOURDEN Marie-Claire - M. MASURE Philippe - M. CLEMENT Fabien - Mme CABARET Martine - Mme LAMIRAND Laurence - Mme MAES Nathalie - Mme VERHAEGHE Laurence – Mme DUMARQUEZ Valérie - M. NICOLLE Thomas - Mme DAHMANI Fatiha - Mme ANDRIES Camille – Mme MANIER Francine - M. VAMPOUILLE Emmanuel - Madame DEFRANCE Nadine - Mme VAN DEN BROECKE Sabrina – Mme KUZNIEWSKI Anne - M. NAVE Adrien - M. BRICHE Tanguy - M. COEUGNART Albert – Mme VANDORME Catherine - Mme VARLET Virginie.

Pouvoirs de : Mme CATOIRE Annick à M. DEGUINES Dominique  
Mme LEGROS Nathalie à M. COEUGNART Albert  
M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME Catherine

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

**Monsieur le Maire** : Mesdames, Messieurs, bonsoir !

Notre dernier conseil a eu lieu le 11 mars et il s'en est passé des choses en trois mois !  
Le 5 avril, nous avons symboliquement lancé la démolition des Dahlias, première pierre si j'ose dire à la transformation de la cité Liberté, avec, prochainement, la réhabilitation des résidences Lys et Violettes.

Le 8 avril, Priscilla Péterlé a remporté le titre de championne d'Europe de boxe et vous avez peut-être entendu parler, elle le défendra dans quelques mois face à une Allemande.  
Autre saint-poloise qui porte haut les couleurs de notre ville, c'est Kristina Mladenovic. Il y a huit jours, elle a été titrée à Roland-Garros en double femme.

A l'occasion de ce conseil municipal, j'ai envie de mettre une autre saint-poloise en avant. Elle s'appelle Shaïnice. Elle fait partie du conseil municipal des jeunes. Je l'ai entendu au micro lors des assises de la jeunesse et je peux vous dire que notre jeunesse saint-poloise a vraiment de l'avenir !  
Merci également à Salmata, à Imani et à la communauté comorienne pour la conférence, le portrait et l'exposition qui a eu lieu en mairie.

Au rayon des traditions, nous avons commémoré l'armistice du 8 mai 1945 et nous avons pu aussi apprécier les auditions de printemps de l'Harmonie batterie municipale, toujours de grande qualité.

Vous le savez, les Jeux olympiques de 2024 se dérouleront à Paris et la ferme Marchand a été labellisée Terre de Jeux. A ce titre, nous avons reçu les équipes de France d'haltérophilie paralympique et féminine de volley. De plus, nos écoliers ont joué le jeu avec un grand rassemblement de plus de 600 enfants.

Le tissu associatif sportif est très riche à Saint-Pol et de nombreux tournois ont été organisés ces dernières semaines. Une mention spéciale évidemment pour le tournoi Denis-Berteau, tournoi de volley-ball qui a rassemblé plus de 600 joueurs au stade Romain-Rolland, ce qui en fait le rassemblement le plus important de France !

Chacun de ces événements s'est bien déroulé et je tiens à féliciter les différents protagonistes de ces manifestations.

Nos trois banquets des aînés aussi auraient pu bien se dérouler. Mais c'était sans compter la volonté d'un élu de s'inviter... sans invitation. C'est un bis repetita puisque j'avais déjà dénoncé cette attitude lors de notre conseil de décembre mais cette fois, j'ai décidé d'agir. J'estime que tout le monde est désormais au courant de ce qui s'est passé mais si vous n'avez entendu qu'une version, je reste à votre disposition pour que vous entendiez ce qui s'est passé. Alors je sais ce qu'on va me dire, du moins les personnes mal intentionnés... « Et Patrice Vergriete ? Et Christine Decodts ? Pourquoi sont-ils rentrés ? ».

Oui, ils ont pu accéder à la salle, sans s'asseoir, sans manger. Maintenant, je ne suis pas dupe, ce petit tour de piste intervenait à tout juste un mois des élections législatives. Aujourd'hui, vous connaissez mon choix et ce qui s'est passé ce jour-là était dans cette lignée : une porte ouverte, mais pas de discours.

Au regard des résultats d'hier, ma position n'a pas changé. Pour empêcher le rassemblement national de planter un drapeau sur notre 13ème circonscription, je voterai à nouveau pour Christine Decodts dimanche au 2ème tour. J'ai bien dit qu'il s'agissait de « ma position ». Pas question donc d'imposer ce choix à ma liste et encore moins aux saint-polois qui votent en leur âme et conscience.

Là où nous ne pouvons que tomber d'accord, c'est la trop forte abstention qui s'est installée dans notre commune comme un peu partout en France. Face à ce constat, deux possibilités : ou se laisser gagner par la fatalité ou faire de la politique autrement pour rappeler aux gens que, leurs élus sont à leurs côtés, à l'écoute de leurs problèmes. Ainsi, le magazine communal Pol position a en partie été distribué par les élus sous forme de porte-à-porte.

Toujours dans cette logique de proximité, le 18 mai nous avons organisé la première balade urbaine de l'histoire de Saint-Pol-sur-Mer. J'avais reçu trois courriers d'habitants du quartier Saint-Gobain me faisant part des différentes problématiques. Avec quelques élus administratifs mais aussi l'entreprise mise en cause, je suis allé à la rencontre des habitants. Ils étaient 70, peut-être 80 à nous attendre, preuve de cette envie d'être entendu. Jeudi, soit moins d'un mois plus tard, nous les réunissons à nouveau pour leur rendre compte de nos avancées. Parce qu'il y en a eu, contrairement à ce qui a soufflé à l'oreille un certain élu.

Un petit rappel au passage. Cette balade urbaine a été organisée par la Ville de Saint-Pol-sur-Mer. Le banquet des aînés a été organisé par la Ville de Saint-Pol-sur-Mer. Vous le saviez tous ? Apparemment pas tous puisque certains dans cette salle se sont appropriés la réussite de ces deux événements. Pour nos banquets, ils sont même allés jusqu'à copier-coller le texte de la page facebook de la ville, un manque d'imagination et d'idées. Ça tombe mal, à Saint-Pol-sur-Mer, on a plutôt besoin de l'inverse pour avancer.

C'est pourquoi, vous ne l'ignorez sans doute pas, j'ai décidé de lancer une association. Sa première réunion a eu lieu la semaine dernière. Ses objectifs ont été affichés : Pas d'étiquette politique, un rassemblement des bonnes volontés pour tous ensemble continuer à améliorer le cadre de vie et l'image de notre ville. Cette association a été baptisée « Le Cœur de Saint-Pol » et rien que grâce au bouche-à-oreille près de 80 personnes étaient présentes. Depuis, nombreux sont les saint-polois à vouloir rejoindre ce mouvement. C'est avec eux que nous allons faire avancer notre ville et d'avance, je les en remercie.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIF A L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 11 MARS 2022**

**Monsieur le Maire** : Je vous propose donc désormais de passer à l'approbation du PV de la dernière séance. Vous avez fait parvenir vos demandes de corrections au secrétariat général, elles ont été effectuées donc je vous demande d'approuver ce PV en apposant vos signatures sur la feuille qui circule. Oui ?

**Madame VAN DEN BROECKE** : Si vous permettez Monsieur le Maire, merci beaucoup, bonsoir. J'ai une petite remarque. Je souhaite faire quelques précisions et revenir vers vous concernant la motion que j'ai portée justement au dernier conseil municipal. J'ai bien relu le procès-verbal établi et je remarque en lisant la réponse apportée par Monsieur Haudiquet, celle-ci parle d'un système de clips distribués aux enfants des collèges utilisant un vélo, une trottinette ou tout autre moyen à deux roues. Or, ma demande était d'équiper les enfants de gilets réfléchissants et les enfants des écoles maternelles, primaires jusqu'au collèges. De plus, si je ne fais pas erreur, les collèges et les lycées ne sont pas du ressort de la municipalité, donc pourquoi ne pas agir pour les écoles primaires et maternelles comme nous l'avons demandé. De plus, le système de clips, vous l'avez dit dans les propos que j'ai lu sur le procès-verbal, est plus utilisé comme un jouet que comme un objet servant à garantir la sécurité. Pourquoi nos enfants des écoles maternelles et primaires ne sont-ils pas dans ces cas-là concernés par votre dispositif ? parce que, pourtant, lorsque l'on parle de sécurité, vous dites, je cite : « on veut tous la sécurité de nos enfants ». Voilà, là-dessus, il n'y a aucun débat possible quel que soit le bord politique évidemment. Donc pour une fois, pourrions-nous tout simplement aller au-delà de nos simples bords ou choix politiques et envisager de compléter votre système de rues scolaires et de clips par la mise en place de gilets réfléchissants pour tous les enfants des écoles afin d'accentuer nos actions sur la sécurité et garantir leur sécurité sur le trajet complet allant de l'école jusqu'au domicile.

Je pense qu'en réfléchissant simplement à cette idée, nous pourrions ainsi prouver qu'au-delà de nos bords et nos choix politiques, nous pouvons agir ensemble et faire des choix judicieux et utiles pour les saint-polois. Merci pour votre écoute.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame Van denbroecke. Sauf erreur de ma part, c'est une question orale qui sera posée en fin de conseil donc on ira en parler en fin de conseil. Monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Oui, merci Monsieur le Maire.

Je souhaite revenir sur vos propos et les quelques mensonges qui les ont égayés. C'est important de le dire, d'avoir effectivement toutes les versions et vos propos ont été cousus du fil de la malhonnêteté si je peux le préciser comme ceci.

Chaque année effectivement, six banquets sont organisés dans notre commune, organisés par la commune de Saint-Pol-sur-Mer. Il s'agit d'évènements festifs au cours desquels les seniors de la ville sont invités à déjeuner et auxquels les élus sont invités à participer également.

Trois banquets ont lieu au mois de mai et trois autres banquets ont lieu au mois de novembre. Depuis mon élection comme conseiller municipal d'opposition en 2014, je participe à tous ces banquets et aucun des maires qui se sont succédés, Christian Hutin et Jean-Pierre Clicq, n'y ont vu quoi que ce soit à redire. Ce n'est pas votre cas, ma présence vous dérange.

Après ma participation aux deux premiers banquets organisés les 10 et 11 mai 2022, vous avez exigé que je ne participe pas au troisième banquet prévu le vendredi 13 mai. Vous m'avez même menacé, vous avez même menacé de recourir à la police municipale pour m'expulser de la salle si je venais à y entrer mail de votre directeur de cabinet à l'appui. Cette menace intervient et vous l'avez très justement rappelé au moment même où des adversaires politiques du mouvement que je représente, que vous soutenez, à savoir Madame Decodts et Monsieur Vergriete en campagne pour les élections législatives ont quant à eux été invités à participer à ce banquet.

Par ailleurs, plusieurs membres du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, membres du groupe majoritaire ont pu assister aux trois banquets. D'autres personnes non élus ont également participé à plusieurs reprises à ces banquets. La discrimination en vertu des opinions politiques est prohibée. Il s'agit d'un des critères de discrimination reconnue par la loi article 225-1 du code de procédure pénale. En permettant à des membres du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer de participer aux trois banquets tout en m'interdisant l'accès à l'un de ceux-ci, vous avez fait preuve Monsieur le Maire à mon rencontre d'une discrimination manifeste en raison de mes opinions politiques. En invitant des candidats aux élections qui soutiennent, enfin ... en invitant des candidats aux élections que vous soutenez et qui ont participé à ce banquet tout en refusant mon accès, encore une fois vous avez fait preuve de discrimination manifeste à mon égard et utilisé les moyens de la commune pour favoriser les candidats aux élections par rapport à d'autres et vous êtes en infraction avec l'article 52-8 du code électoral. Ainsi, vous avez mis des moyens humains, techniques et financiers de la commune à disposition de candidats aux élections législatives.

Le prétexte de ma présence aux banquets, du repas aux banquets ne tient pas. Au dernier conseil municipal, celui de décembre, l'avant dernier conseil municipal, vous aviez reproché ma présence à ce banquet, par rapport au repas. Je vous ai dit que ma présence ne tenait pas justement du fait de manger ou non à ces banquets. La preuve, vous m'aviez demandé de faire un don. Je ne vous avais d'ailleurs pas attendu, je l'avais toujours fait à des associations, je l'ai fait à l'époque au mois de décembre à une nouvelle association. Comme vous avez remarqué que, effectivement ? ce n'était pas le prétexte du repas qui m'empêchait de venir à ce banquet mais bien ma présence qui vous gênez. Vous avez décidé de m'expulser et de m'interdire l'accès à une salle, or vous l'avez redit, c'est un évènement festif organisé par la ville de Saint-Pol-sur-Mer et nous demandons seulement à être présents à ces évènements festifs comme tous les élus peuvent être présents à ces évènements festifs sans condition de repas ou sans condition de boisson ou quoi que soit d'autre. Juste une présence des élus municipaux, un évènement festif municipal.

Voilà les raisons de cette intervention, de ces éclaircissements, il faut ici aussi souligner que depuis quelques... depuis deux banquets d'ailleurs étonnamment depuis les banquets où vous êtes Maire, ça se passe mal, alors que ça ne s'était pas mal passé avant et c'est bien votre volonté et votre présence qui fait, qu'aujourd'hui dans ces banquets, malheureusement vous



faites un esclandre là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter. Merci.

**Monsieur le Maire** : Je reste disponible pour en échanger, on ne va pas passer un conseil là-dessus.



## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIF A LA TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

**Monsieur le Maire** : La première délibération est relative à la tarification des salles municipales.

La dernière délibération sur ce sujet date de 2010, nous avons souhaité la modifier pour différencier le tarif appliqué aux habitants du grand dunkerque de celui appliqué aux extérieurs.

Dans l'optique d'encourager les actions de nos associations, nous avons souhaité proposer un tarif préférentiel à ces dernières.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ?

Monsieur Coeuignart.

**Monsieur COEUIGNART** : Monsieur le Maire délégué, bonsoir à toutes et à tous.

Concernant cette délibération, notre groupe « Vivre notre ville » apporte un vote favorable concernant les modalités de location des salles municipales. Mais nous ne sommes pas favorables sur l'octroi d'une gratuité pour les membres du conseil consultatif.

Etre élu ne doit pas nous donner de privilège par rapport à nos concitoyens, nous aimerions donc la modification de ce texte. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur Coeuignart. Monsieur Briche.

**Monsieur BRICHE** : Chers collègues.

Mon intervention portera sur les modalités de location des salles municipales. Tout d'abord, nous estimons que face à la pénurie de salles dans le dunkerquois, nos salles municipales ne sont pas assez exploitées. En effet, aux salles disponibles à la location, nous pourrions ajouter la salle Thomas qui est une infrastructure rénovée récemment qui offrira de belles perspectives pour l'organisation d'une fête ou d'un évènement. La salle Vancauwenberghe près de l'ancienne piscine est également disponible. Mettre en location ces salles permettraient de faire vivre ces salles tout en dynamisant les quartiers qui sont en marge des animations de la commune.

Par anticipation, nous répondons que cela est possible sans abimer les sols. En effet, il existe des tapis de protection que la commune pourrait acquérir afin de protéger nos salles.

Ensuite, concernant les modalités de location, certaines choses nous interpellent. A l'heure actuelle, nous déplorons le manque de transparence sur la location de la salle. Qui décide d'accorder la location de la salle ? sur quels critères ? il n'existe pas de planning pour voir la disponibilité des salles. Nous avons posé la question à de nombreux saint-polois qui ont demandé depuis deux ans une location de salle, la quasi-totalité ont eu un courrier de refus. Ces personnes qui ont demandé une salle particulière n'ont pas eu non plus d'autres propositions de salles. Ainsi, nous proposons de réformer ce système au nom de l'efficacité et

de la transparence avec la création d'un site de pré-réservation en ligne avec un visuel des disponibilités des salles. Ainsi, les habitants et les associations sur le modèle des locations de gîtes ou réservations de vacances pourraient réserver leur salle numériquement avec un prépaiement bien sûr, qui garantirait la conformité et le sérieux de la réservation. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci monsieur Briche. Juste un point de précision, vous disiez que depuis deux ans effectivement, il y avait des salles... enfin le planning des salles n'était pas optimisé ou du moins il n'y a pas de réponse positive. Depuis deux ans, il y a eu le covid, les salles, elles reviennent depuis cette année réellement. Donc effectivement, aujourd'hui on essuie un grand nombre de refus parce que tout simplement on a deux années de festivités et de célébrations à rattraper. Ça c'est le premier point.

Le second point, l'idée de faire quelque chose en ligne, un planning de réservation, je ne pense pas que ce soit une bonne idée et je vais vous dire pourquoi en fait. Vous êtes en train de confondre notre rôle politique et le rôle des techniques. Voilà, j'ai un certain nombre d'agents administratifs qui sont autour de la table, qui sont derrière nous et c'est leur rôle effectivement de s'occuper des réservations de salle et de savoir si telle ou telle salle est occupée ou au contraire est disponible. Et pour ce faire, il y a un logiciel effectivement qui n'est pas transparent puisque c'est un logiciel purement administratif qui s'appelle « planitech » eh oui, ça existe et c'est mis en place.

Concernant la transparence des salles, trouvez-moi une autre ville sur laquelle effectivement vous pouvez, vous, réserver votre salle municipale comme ça sur google. Je pense très sincèrement que vous êtes en train d'imaginer un système qui va être une usine à gaz. Voilà.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

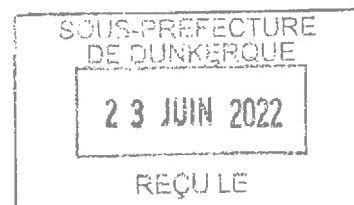
Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022.**

**Délibération** : N° 12/2022

**Objet** : TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

**Rapporteur** : Monsieur CLAEYS, Maire délégué



Il est rappelé à l'assemblée la tarification adoptée par délibération du 5 juillet 2010, relative à la location de salles municipales aux associations et particuliers afin de permettre à ces derniers l'organisation de manifestations culturelles, sociales ou familiales ;

Considérant que les salles qui sont susceptibles d'être mises en location sont les suivantes :

- La salle Jean VILAR (centre Jean Cocteau) partie 1, 2 et 3 ;
- La salle BOLLENGIER (centre Vancauwenberghe) ;
- La salle QUEVA (centre Vancauwenberghe) ;
- La salle CLERGINET (Ferme Marchand) ;

Considérant qu'il est nécessaire de venir actualiser la tarification appliquée à la location des salles mises à disposition par la ville, de la manière suivante :

<b>CENTRE JEAN COCTEAU</b>			
		<b>Grand Dunkerque</b>	<b>Extérieurs</b>
<i>La salle Jean VILAR est divisée en 3 parties et peut être louée en tout ou partie</i>			
<b>Salle Jean VILAR - Partie 1</b>	Latérale	150,00 €	250,00 €
<b>Salle Jean VILAR - Partie 2</b>	Centrale	200,00 €	300,00 €
<b>Salle Jean VILAR - Partie 3</b>	latérale	150,00 €	250,00 €
<b>CENTRE AÉRÉ</b>			
<b>Salle QUEVA</b>		150,00 €	250,00 €
<b>Salle BOLLENGIER</b>		150,00 €	250,00 €
<b>FERME MARCHAND</b>			
<b>Salle CLERGINET</b>		150,00 €	250,00 €

A chaque tarif de location de salle est ajouté un forfait de nettoyage de 45€ par partie de salle louée.

**Les options possibles :**

<b>Location de vaisselle</b>	75,00 €
- dans la limite des stocks disponibles - en cas de casse : facturation du coût de remplacement sur présentation de facture	
<b>Location des cuisines</b>	45,00 €
- Présence d'un agent ville en cas d'utilisation des fours	30,00 € / heure

### Les gratuités :

Il est possible, sous certaines conditions énumérées exhaustivement ci-dessous, d'accorder des gratuités pour les locations de salles sus-citées :

- Pour les associations saint-poloises :
  - Organisation d'assemblées générales (Procès-verbal à fournir comme justificatif) ;
  - Organisation d'une manifestation (à raison d'une salle par an).
- Pour les membres du personnel communal et les membres du Conseil consultatif :
  - Organisation de leur mariage ou de celui de leurs enfants (sur présentation d'un justificatif et à raison d'une salle par an).

### Les tarifs préférentiels :

Afin d'encourager les actions du tissu associatif saint-polois qui contribuent au dynamisme de la commune, il apparaît opportun d'établir un tarif dégressif d'occupation des salles communales :

1 <sup>ère</sup> location	Gratuité
Pour les suivantes	50% de la tarification en vigueur

Le forfait de nettoyage demeure néanmoins facturé pour les cas particuliers de gratuité et tarifs dégressifs (sauf pour les assemblées générales qui ne seraient pas suivies de festivités) à l'instar des forfaits location cuisine et location vaisselle.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

### **DÉCIDE:**

- De venir modifier la grille tarifaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- D'appliquer la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pour Extrait Certifié  
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



### **Délibération adoptée à la majorité**

**Pour :** CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

**Abstention :** NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MBENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madamec MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.





## PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ABEL LAMOTE

**Monsieur le Maire** : Nous souhaitons voir naître ou voir renaître une programmation de spectacles au sein de la salle Abel Lamote donc au centre Romain Rolland.

Les modalités de location telles qu'elles sont actuellement définies ne permettent pas d'encaisser les frais de personnel liés à la tenue de la régie. Il fallait donc, pour cela, définir le taux horaire du régisseur. Celui-ci a été estimé à 32€ de l'heure.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Kuzniewski.

**Madame KUZNIEWSKI** : Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe approuve les modalités de location, de la location de la salle de spectacle Abel Lamote mais pourriez-vous nous dire si des travaux de rénovation de la salle sont prévus prochainement ?

Si nous venons à trouver des prestataires qui acceptent de payer trois mille euros pour louer la salle, il faut au minima que nous leur fournissions une salle de qualité et dans un bon état. Merci.

**Monsieur le Maire** : Alors, oui. La réponse est positive puisque là, on déclenche le marché pour changer notamment le carrelage. Ensuite concernant les murs, il y aura une étude qui sera faite concernant un éventuel nettoyage ou un remplacement et je tiens quand même à indiquer, parce que j'entends trop souvent en tout cas de votre bouche, que cette salle est catastrophique, c'est quand même loin d'être le cas. Voilà

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

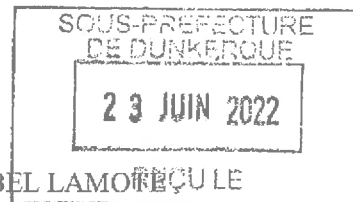
Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022.**



**Délibération** : N°13/2022

**Objet** : MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ABEL LAMOTE

**Rapporteur** : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Il est rappelé à l'assemblée la tarification adoptée par délibération du 14 octobre 2010, relative à la location de la salle Abel Lamote (centre Romain Rolland) pour l'organisation de spectacles ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la tarification appliquée jusqu'à ce jour ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tarification suivante :

<b>CENTRE ROMAIN ROLLAND</b>	
<b>Location de la salle Abel Lamote et de ses dépendances</b> (scène, loges, partie restauration, régie)	3 000,00 €
<b>Honoraires de l'agent mis à disposition par la ville pour l'utilisation de la régie</b>	32,00 € / heure
<b>Forfait nettoyage obligatoire</b>	150,00 €

Les spectacles, à but non lucratifs, organisés par les associations et la collectivité de manière collaborative pourront bénéficier de la gratuité.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

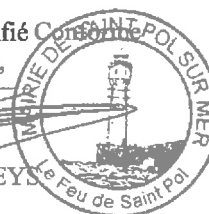
Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE:**

- De venir modifier la grille tarifaire en vigueur depuis le 14 octobre 2010 ;
- D'appliquer la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 32

Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**PROCÉS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE**

**Monsieur le Maire** : Dans le cadre d'un projet de construction d'habitats, la commune a engagé une procédure d'abandon manifeste à l'égard de l'immeuble situé 154 rue Victor Hugo et cadastré 540 AZ n°0092.

Afin de permettre à la communauté urbaine de poursuivre la procédure d'expropriation, il vous est demandé d'approuver l'état d'abandon manifeste de cet immeuble.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

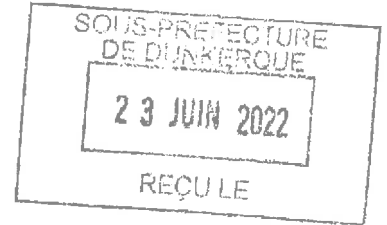


**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 Juin 2022**

**Délibération** : N°14/2022

**Objet** : APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire Délégué,



Vu l'article L.2243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise en œuvre d'une procédure d'abandon manifeste ;

Vu l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'expropriation relatif à la cause d'utilité publique ;

Considérant la mise en œuvre d'une procédure d'abandon manifeste à l'encontre de l'immeuble situé 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer, cadastré 540 AZ n°0092, dont la gestion est dévolue à Maître NUNS-AMOUREUX – 1 Marché aux Volailles – 59380 Bergues;

Considérant le procès-verbal provisoire établi le 02 novembre 2021 par Maître Clément BEYAERT – Huissier de Justice à Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que Maître NUNS-AMOUREUX, chargé de la gestion dudit bien n'a exécuté aucun des travaux propres à mettre fin à cet état d'abandon ;

Considérant qu'il n'a pas conclu de convention avec la commune, l'engageant en ce sens, dans le délai de la procédure ;

Considérant le procès-verbal définitif d'abandon manifeste établi le 03 février 2022 et ayant fait l'objet des mesures de publicité nécessaires ;

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre d'un projet d'aménagement et de construction ;

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser la Communauté Urbaine de Dunkerque, dont c'est la compétence, de poursuivre la procédure d'expropriation.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**APPROUVE** :

- L'état d'abandon manifeste de l'immeuble cadastré 540 AZ n°0092 sis 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer.

**AUTORISE :**

- La Communauté Urbaine de Dunkerque à poursuivre la procédure d'expropriation de l'immeuble susvisé ;
- Monsieur le Maire à signer tout(s) document(s) technique(s), juridique(s), administratif(s) et/ou financier(s) nécessaire(s) à la concrétisation de cette expropriation.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS



Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'APPROBATION DE L'ADHÉSION AU FOND DE TRAVAUX URBAINS**

**Monsieur le Maire** : Il vous est proposé d'approuver la reconduction de notre adhésion au dispositif régional du Fond de Travaux Urbains à hauteur de 16 000€ à charge de la ville. Ce dispositif est cofinancé à 50% par la région. L'enveloppe disponible est donc de 32 000€.

Pour rappel, le FTU est un dispositif régional qui encourage les microprojets d'aménagement des quartiers politique de la ville portés par les habitants.

Y a-t 'il des remarques ? Oui.

**Madame VARLET** :

Le comité de gestion n'a pas eu l'occasion de se réunir en fait depuis deux ans, je pense que c'est aussi lié à la crise sanitaire. Est-ce qu'il y a des rencontres de prévues en fait prochainement ?

**Monsieur le Maire** : Le dispositif est effectivement relancé et à partir du moment où il y aura les projets, il y aura les premières réunions qui vont forcément s'induirent.

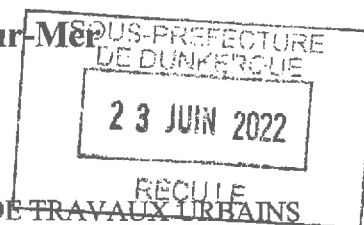
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer**  
**du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N° 15/2022

**Objet** : APPROBATION DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire

Vu la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020 ;

Vu la prorogation du Contrat de ville sur la période 2020 -2022 ;

Vu la délibération n° 59/2021 du 06 décembre 2021 approuvant le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°57/2021 approuvant la désignation des représentants du Conseil consultatif au comité de gestion urbaine de fonds de travaux urbains ;

Considérant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021, adopté le 13 octobre 2016, dans lequel s'inscrit le dispositif du Fonds de Travaux Urbains (FTU) ;

Considérant le cadre régional du dispositif qui précise que les microprojets d'aménagement seront soumis à l'approbation du Comité de gestion composé de membres du Conseil consultatif ainsi que de membres du Conseil citoyen de Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que la Région co-finance ce dispositif à hauteur de 50% ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion au F.T.U et de le financer pour un montant de 16 000 euros.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

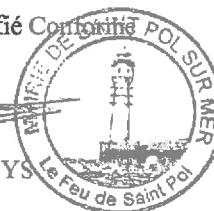
Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE:**

- D'adhérer au dispositif régional du Fonds de Travaux Urbains ;
- De cofinancer ce dispositif à hauteur de 16 000€.

Pour Extrait Certifié  
Le Maire délégué,

  
Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Monsieur le Maire** : Pour la délibération n°5, je passe la parole à Monsieur Dominique Deguines.

**Monsieur DEGUINES** : Bonsoir tout le monde.

Alors, je vais vous présenter le compte administratif 2021 sous forme de graphiques, en comparant l'exercice 2021 à celui de 2020.

Le résultat comptable du compte administratif spécial reprend uniquement les dépenses de fonctionnement. Lui seul fera l'objet d'un vote aujourd'hui. Il s'élève à 10 522 759€

Pour information, le résultat des dépenses RH est de 15 691 284€. Le résultat des dépenses d'investissements est de 4 065 021€. Ces résultats sont inclus dans le compte administratif principal de la ville de Dunkerque.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 10 310 787 € et en 2021 à 10 522 759 € soit une augmentation de 211 972 €. Cette hausse est due principalement à la reprise progressive des activités de fonctionnement de la commune : centres de loisirs, les séjours vacances, les festivités, les déplacements en concours et formations etc...

Les dépenses RH, en 2020 s'élèvent à 15 063 506 € et en 2021 à 15 691 284 € soit une hausse de 627 778 €. Cette hausse s'explique pour la même raison que précédemment à savoir : le paiement des heures supplémentaires, le recrutement des saisonniers, la relance des activités des centres de loisirs.

Enfin, les dépenses d'investissement qui s'élèvent en 2020 à 3 865 286 € et en 2021 à 4 065 021 € soit une hausse de 199 735 €. La légère hausse des dépenses d'investissement en 2021 par rapport à 2020 est le résultat du paiement des reports d'investissement de 2020 mandatés en 2021. Ces résultats sont conformes aux prévisions budgétaires qui s'élèvent à 4 millions d'euros.

Je vous propose maintenant de regarder un peu plus en détail les dépenses de fonctionnement. Tout d'abord les dépenses d'achats et d'énergie. En 2020, 2 151 728 € et en 2021, 2 657 513 € soit une hausse de 505 785 €. Cette hausse est due en partie à la reprise des activités post-covid, à la hausse des tarifs d'énergie, au changement d'imputation comptable du chauffage urbain mais aussi à des reliquats de factures des fournisseurs d'énergie.

Les dépenses de prestations de services et contrats (entretiens, réparation etc...). En 2020, 2 859 827 € et en 2021, 2 546 745 € soit une baisse de 313 082 €. Cette baisse est due en grande partie au transfert des dépenses du chauffage urbain, compte « 611 contrats », vers le compte « 60612 énergie », mais également à des factures de traitement des déchets de 2019 payées en 2020.

Les services extérieurs, fêtes et cérémonies. En 2020, 735 108 € et en 2021, 870 110 € soit une hausse de 135 002 €, toujours les effets du covid avec la reprise des festivités, des banquets, des transports scolaires, des centres de loisirs etc...

Les dépenses des subventions communales. En 2020, 4 490 316 € et en 2021, 4 355 530 € soit une baisse de 134 786 €. Comme nous l'avions déjà évoqué lors des précédents conseils, la baisse significative en 2021 des subventions se justifie par la baisse des activités des associations notamment sportives en 2020.

Dépenses des subventions exceptionnelles. En 2020, 73 806 € et en 2021, 92 861 € soit une légère hausse de 19 055 €. Cette légère hausse s'explique simplement par le fait qu'il y a eu quelques subventions complémentaires. On se souvient du R.U.D.L et du projet éducatif local. Voilà, j'ai terminé la présentation du CA. Je vous invite à prendre la parole si vous avez des questions.

**Monsieur NAVE** : Chers collègues.

Les débats budgétaires sont toujours des moments importants pour une commune. Les budgets sont la traduction financière d'une vision politique et des orientations personnelles ou générales que les élus de la majorité souhaitent prendre. Nous pourrions parler des heures des quelques chiffres qui se trouvent dans ce compte administratif mais qu'allez-vous retenir au final ?

Je vais donc plutôt orienter mon intervention sur trois sujets.

Concernant les investissements, nous avons tous en tête que vous vous étiez engagé à obtenir du maire de Dunkerque une enveloppe plus importante que les quatre millions que nous obtenons annuellement. Force est de constater que cette promesse n'est pas tenue.

Faut-il ici voir le signe du renoncement ou plutôt celui du rapprochement. Un rapprochement pour ne pas dire soumission entre Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer qui éclate de plus en plus au grand jour.

Avec ce budget, vous bafouez, vous oubliez les symboles défendus par votre prédécesseur, oublions et oubliez-le « Restons Saint-Polois », oubliez l'identité de notre commune.

Nous espérons que ce rapprochement ne se fasse pas au détriment de l'intérêt des saint-polois ni d'ailleurs dans celui de vos intérêts personnels. Que cherchez-vous ? une place confortable à la CUD ? un emploi à Entreprendre Ensemble ? Cela peut expliquer du coup votre soutien aux candidats de Macron dont la titulaire est présidente de cette structure.

**Monsieur le Maire** : pitoyable ...

**Monsieur NAVE** : Ça ne serait d'ailleurs pas la première fois. On a déjà vu Monsieur Clinquart Maire de Grand-Fort-Philippe bénéficier d'un emploi à Entreprendre Ensemble. Manger à la gamelle, ça vaut bien toutes les trahisons du monde.

Maintenant concernant les ressources humaines. Nous nous inquiétons de la gestion qui est faite par le ... pour le personnel municipal. Est-ce que votre politique est de mettre au placard certaines personnes qui travaillent ou ont travaillé depuis de nombreuses années dans la commune pour les remplacer par des nouveaux embauchés ou par des nominations internes sans que les personnes aient les concours ? Pouvez-vous d'ailleurs faire preuve de



transparence sur les nouvelles embauches en mairie ? Que faut-il comme diplôme ? un brevet de mauvais journaliste ? vomir sur notre commune au quotidien ? une licence dans un club sportif de la commune ? des questions qui méritent d'être posées.

Oublier les compétences. Avec vous, c'est vive les copains. Au contraire de ce que nous pouvons entendre, être employé municipal, c'est du sérieux, c'est avoir des compétences et vouloir les mettre au service du bien commun.

Enfin sur le SCAS, son budget annuel frôle systématiquement les un million d'euros. Nous savons que Saint-Pol-sur-Mer a une partie de sa population qui connaît des difficultés, mais que faites-vous pour changer cela ? Vous pensez réellement que soutenir les candidats de Macron qui veulent la retraite à 65 ans, qui ont augmenté le prix de l'énergie et, vous l'avez dit Monsieur le premier adjoint, on le voit dans le budget que vous venez de présenter, qui ont augmenté le prix des carburants, qui ont augmenté la pauvreté en France depuis cinq ans va permettre d'aider notre population ? Comment peut-on se dire de gauche dans ce conseil municipal et soutenir cette politique.

Je le disais tout à l'heure, le budget c'est la traduction financière d'une vision politique. Avec ces trois exemples, vous nous montrez votre vision, celle de l'appauvrissement des saint-polois, celle du refus d'améliorer leur pouvoir d'achat ou encore celle du refus d'agir pour leur sécurité.

Il faut vite changer de cap, vite. Chaque élu votera ce budget avec les valeurs qui sont les leurs. Celles du renoncement et de la pauvreté ou celles du social et de la défense de nos concitoyens. Notre groupe votera contre ce compte administratif. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : D'autres interventions brillantes ?  
Madame Varlet, allez-y. Je répondrai ....

**Madame VARLET** : C'est simplement une explication de vote. En cohérence en fait avec le vote de notre groupe lors de l'examen du budget 2021, nous voterons forcément contre ce compte administratif, c'était simplement ça.

**Monsieur le Maire** : Bon, il est évident que je ne peux quand même pas laisser dire tout et n'importe quoi au sein de ce conseil parce que c'est ce qu'on vient d'entendre...

Alors, Monsieur Nave, premier point : l'investissement. Mon intérêt personnel, manger à la gamelle, bravo. Vous êtes en train de cracher sur un système dont vous vivez depuis le début de votre carrière professionnelle. Vous n'avez fait que ça monsieur Nave. Alors ne m'expliquez pas comment on fait, c'est quand même extraordinaire, ça c'est le premier point.

Le deuxième point : sachez, vous allez le voir dans la Voix du nord la semaine prochaine que j'ai arrêté de travailler, voilà, mon boulot privé, j'ai démissionné. J'ai démissionné ah non ! pas pour aller à la CUD, pour diviser mon salaire par deux monsieur Nave. Eh oui ! eh oui ! pas pour aller à la CUD. Bien sûr ! bien sûr ! Ce n'est pas parce qu'en fait vous avez ces idées, c'est

pas parce que vous pensez de cette façon-là qu'il n'y a pas des gens qui sont dévoués à leur population.

Vous parlez de mettre au placard, alors vous avez peur pour notre personnel. Oui, à partir du moment où ça vous permet d'attiser le feu. Effectivement, aujourd'hui au sein de notre mairie, il y a des changements, il y a des nouvelles façons de faire parce que tout simplement nos citoyens d'il y a dix ans, d'il y a quinze ans ne veulent plus la même chose d'aujourd'hui et donc l'administration ne doit plus fonctionner comme il y a dix ou quinze ans. Donc il y a du changement, il y a des changements. Le climat social est très bon au sein de cette mairie et mon DGS qui est derrière moi pourrait en parler.

La transparence des recrutements ? Mais Monsieur Nave, alors je vais vous le dire, on a mis en place des jurys auxquels ma conseillère déléguée au personnel assiste systématiquement, auxquels ma DRH assiste systématiquement et puis bon, on va se le dire, puisque les coups bas pleuvent, on va y aller, si je n'étais pas transparent, si je n'étais pas sur un stade d'équité, votre frère, Monsieur Nave, n'aurait pas été reçu en jury.

Etre employé, c'est du sérieux, être employé municipal, c'est du sérieux, ben c'est comme être élu et je vous invite à être un peu plus sérieux Monsieur Nave.

Enfin, sur le dernier point, le dernier point qui était... je m'en souviens même plus en fait tellement .... le SCAS oui effectivement. Le SCAS, sachez qu'il fait un boulot formidable qui, aujourd'hui, l'intégralité de nos actions ont pour objectif et pour but : « le mieux vivre à Saint-Pol et le bien vivre à Saint-Pol-sur-Mer » et le SCAS y contribue. Maintenant, si vous considérez que prendre un gilet jaune pour aller au rond-point des parapluies c'est ce qui va changer la face du monde, faites-le, moi je travaille.

*Le Maire quitte la salle conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.*

**Monsieur DEGUINES :**

Nous allons donc procéder au vote du compte administratif.

Qui est contre ?

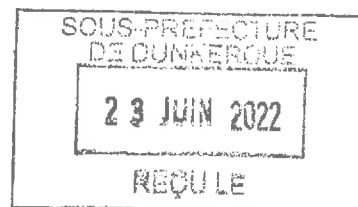
Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Voilà Monsieur le Maire, le compte administratif est voté.

*Le Maire reprend sa place.*

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°16/2022

**Objet** : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES, Rapporteur des finances.

La présentation du compte administratif de la ville fait apparaître les éléments comptables suivants :

**1. LA SITUATION COMPTABLE DE FIN D'EXERCICE 2021 INDÉPENDAMMENT SUR LE FONDS DES REPORTS PRÉCÉDENTS**

Section d'Investissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 10 522 759,35 €

Recettes : 10 522 759,35 €

L'ensemble des dépenses de fonctionnement étant alimentées par une recette unique de la ville de Dunkerque, il n'y a pas de résultat d'exécution positif ou négatif.

**2. LE RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET**

Dans ces conditions, le résultat global de clôture ne présente ni d'excédent ni de déficit.

**3. LA SITUATION RÉSULTANT DES RESTES À RÉALISER**

Il n'y a pas de restes à réaliser en section de fonctionnement en M-14.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Rapporteur des finances;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué;

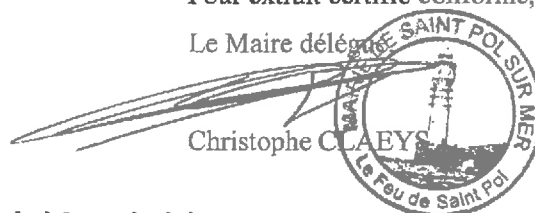
**VOTE et APPROUVE :**

- Le Compte Administratif 2021 tel qu'il est présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué

Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à la majorité**

**Pour** : DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER

**Abstention**: VAMPOUILLE

**Contre** : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

Le maire ne prend pas part au vote.

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUIGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUIGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AU VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

**Monsieur DEGUINES** : Il est proposé à l'assemblée le vote du compte de gestion 2021 établi par le receveur principal.

Ce dernier est communiqué à l'assemblée après qu'il a été opéré une vérification des chiffres apparaissant au compte administratif 2021, et une fois que celui-ci ait été entendu et approuvé.

Les résultats s'avèrent identiques, tant sur les plans de la situation initiale au 1er janvier 2021, de la situation de l'année de gestion 2021, que de la situation finale arrêtée au 31 décembre 2021.

Ainsi, je vous propose d'arrêter les comptes du comptable public.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Oui, merci Monsieur le premier adjoint.

Ben, revenir sur le compte administratif avec ce compte de gestion pour dire qu'effectivement Monsieur le Maire c'est vous qui faites tout et n'importe quoi depuis le début de ce conseil. La preuve en est, dans votre intervention en début de conseil vous avez déjà par exemple bafoué le code électoral en appelant à voter pour des candidats aux élections au sein d'un conseil municipal, c'est strictement interdit.

**Monsieur DEGUINES** : Il n'a pas appelé à voter...

**Monsieur NAVE** : Il a donné son vote personnel...

**Monsieur DEGUINES** : Il faut vous déboucher les oreilles...

**Monsieur NAVE** : Merci Monsieur Deguines de votre politesse et de ne pas me couper. Non, ce que je dis c'est que, quand on donne, quand on trahi le secret des urnes parce que, quand même, un vote c'est quand même secret, quand on annonce publiquement pour qui on va voter en pleine période électorale, c'est bafouer le code électoral. Je vous laisse le vérifier, visiblement vous n'avez pas l'air de le connaître.

Dire que depuis 2014, je suis ici un élu bénévole. Zéro euro d'indemnité depuis que je siège au sein de ce conseil municipal, Zéro euro d'indemnité depuis que je siège au sein du conseil municipal de Dunkerque, alors oui, j'ai une indemnité au sein du conseil régional pour lequel j'étais élu en 2016 et pour lequel d'ailleurs j'ai fait une vidéo pour expliquer l'ensemble de mes indemnités et ce qu'elles représentent et à qui je peux faire des dons aussi aux associations via ces indemnités. Et donc, je travaille au sein de ce Conseil Régional pour les

habitants de l'ensemble de la région des Hauts-de-France et vous avez tort d'ailleurs monsieur le Maire de ne pas prendre au sérieux ce mandat parce que la ville, la commune de Saint-Pol-sur-Mer pourrait se sentir grandie d'avoir...et d'aller chercher au sein du conseil régional des aides supplémentaires pour faire vivre nos associations et pour faire, et pour aider nos habitants, ce que vous ne souhaitez pas depuis que vous êtes arrivé au sein de ce conseil municipal.

Et puis vous me parlez de mon frère, alors là, il faut me préciser lequel parce que je ne suis pas au courant et j'avoue que moi-même, ne faisant pas partie du jury et ayant un frère, que je ne côtoie plus depuis plusieurs années, il faudra m'expliquer. Voilà.

**Monsieur le Maire** : Aucune remarque sur le compte de gestion donc ? D'accord.

**Monsieur NAVE** : D'une manière générale sur question de la gestion de la ville.

**Monsieur DEGUINES** :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

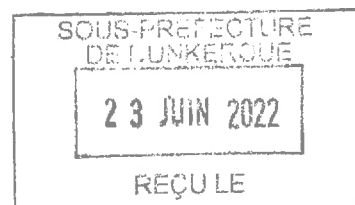
Voilà, je vous remercie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Du lundi 13 juin 2022**

**Délibération** : N°17/2022

**Objet** : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

**Rapporteur** : Monsieur DEGUINES, Premier adjoint



Il est soumis au Conseil l'approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par Monsieur RAPHY, Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2021 s'avèrent régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;



Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire Délégué,



Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à la majorité**

**Pour :** CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MBEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER  
**Abstention :** VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME – NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE



Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
<b>Absents- Excusés :</b>	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



**PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES**  
**(EXERCICE 2022)**

**Monsieur DEGUINES** : Pour répondre à la demande de changement d'imputation comptable de la trésorerie, il vous est demandé d'approuver une décision modificative de la ligne 6574 à la ligne 6748.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Du lundi 13 juin 2022**

SOUS-PREFECTURE  
DE DUNKERQUE

23 JUIN 2022

REÇU LE

**Délibération** : N°18/2022

**Objet** : AUTORISATION DES DECISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2022)

**Rapporteur** : Monsieur DEGUINES, Premier adjoint

Tout comme pour le Budget Supplémentaire, le Conseil consultatif est amené en cours d'exercice, à modifier ses prévisions en adoptant des Décisions Modificatives.

Ces décisions modificatives sont autorisées par l'article L.1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- D'adopter la Décision Modificative suivante :

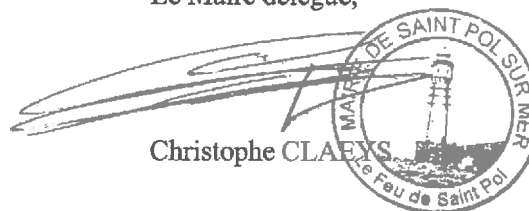
Régularisation des comptes « subventions exceptionnelles » pour le paiement de la subvention OCCE (changement d'imputation comptable à la demande de la trésorerie)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
6748	+ 5 000	
6748	+ 1 200	
6574	- 6 200	
	<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: auto;"/>	
	0	

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AU COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION**

**Monsieur DEGUINES** : Comme chaque année, il nous est demandé d'approuver en séance le compte rendu technique et financier de la restauration municipale.

Ainsi, dans ce compte-rendu, on observe, entre 2020 et 2021, une augmentation de 22% de la fréquentation de l'équipement et une diminution de 7% des portages de repas à domicile. Ce service reste néanmoins en forte hausse si on compare les données avec les années antérieures à la crise sanitaire.

Ce compte-rendu vous a été communiqué. Aussi, après en avoir pris connaissance, je vous invite à formuler vos éventuelles remarques ? Aucune remarque n'a été faite en commission d'ailleurs. Madame.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Merci Monsieur l'Adjoint.

En effet, lors de la commission du 30 mai dernier, l'ensemble des élus présents ont entendu vos remarques et nous avons pris acte du compte rendu. Cependant, j'ai oublié quelques questions donc je me permets de vous les poser maintenant.

**Monsieur DEGUINES** : Non, non, vous les posez aujourd'hui parce qu'il y a la presse.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Pas du tout. Non ça peut arriver d'oublier, vous savez je suis humaine, avant d'être...

**Monsieur DEGUINES** : Allez-y Madame.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Donc j'avais relevé en page 66 du rapport une note de l'audit qui est passée de 92,5 à 88%. Pourriez-vous simplement nous expliquer le pourquoi de cette baisse...

**Monsieur DEGUINES** : Relatif à quoi ?

**Madame VAN DEN BROECKE** : Une note de l'audit, c'est sur la page 66 du rapport.

**Monsieur DEGUINES** : Mais le pourcentage s'adresse à quoi ?

**Madame VAN DEN BROECKE** : C'est à la page 66 du compte rendu...

**Monsieur DEGUINES** : Mais ça s'adresse à quoi ces pourcentages Madame ?

**Madame VAN DEN BROECKE** : C'est les notes de l'audit qui sont sur la page 66 du document que vous nous avez fourni.

**Monsieur NAVE** : Si vous avez lu l'audit Monsieur Deguines, vous devriez le savoir !

**Monsieur DEGUINES** : Ah ! ben j'ai tout lu, c'est même moi qui l'ai soufflé à la Sogerès...

**Madame VAN DEN BROECKE**: J'ai constaté aussi en page 67- 68 et 69 du rapport que certains relevés de température n'ont pas été effectués, or, vous signalez bien à la page 78 être en possession d'un thermomètre conforme. Pourriez-vous simplement nous expliquer pourquoi ces relevés n'ont pas été faits ?

Certaines analyses n'ont pas été soumises à l'audit et notre question est la même, pourquoi ?  
Merci d'avance pour vos réponses.

**Monsieur DEGUINES** : Bah ! à mon avis et ça arrive aussi qu'il y ait des loupés, ça arrive que tout ne soit pas fait. On parle de milliers d'analyses qui sont faites sur une année, là vous venez de noter qu'on en a loupé trois, bon ben je prends acte.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Je vous remercie, vous voyez l'oubli c'est possible, j'avais simplement oublié de vous poser les questions, ni plus, ni moins.

**Monsieur DEGUINES** : Merci madame. Allez-y.

**Madame DEFRANCE** : Chers collègues. Lors du dernier conseil municipal, nous avons parlé de la restauration ainsi qu'à la commission restauration du 26 avril 2022. Nous avons souligné le problème de la facturation du portage des repas aux domiciles. En effet, pour deux repas livrés à la même adresse, le délégataire se fait payer deux déplacements au lieu d'un seul. Avez-vous vu pour que cette double tarification soit modifiée ? La ville va-t-elle rembourser les personnes qui ont payé deux fois le déplacement ?  
Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame Defrance. Oui, ça été vu avec le délégataire. Là, vous n'êtes pas sans savoir, puisqu'effectivement Monsieur Nave est également élu à Dunkerque et nous l'a rappelé brillamment juste avant, que le rapport de l'AMO est disponible



effectivement en mairie de Dunkerque et il sera consultable. Ce point a été évidemment modifié par Diapason Expertise qui a fait le nouvel AMO. Voilà.

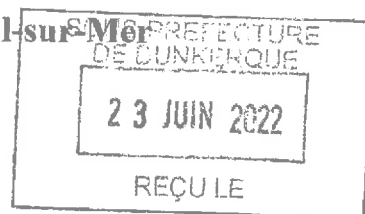
**Monsieur DEGUINES** : Il n'y a pas d'autres questions ? Je vous remercie, donc qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

**Monsieur BRICHE** : C'est un compte rendu technique donc du coup il n'y a pas de vote là-dessus ?

**Monsieur DEGUINES** : Oui, oui je me suis planté. Je vous remercie. J'étais content, tout le monde était d'accord pour une fois (*rires*)



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer**  
**du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°19/2022

**Objet** : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION.

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint.

Il est rappelé à l'assemblée que le contrat de délégation de service public passé entre la ville et la SOGERES impose à celle-ci de fournir un compte-rendu annuel portant sur l'exercice précédent.

Le compte-rendu en question montre un retour à la normal de la fréquentation du restaurant municipal, avec une augmentation de 22% en 2021 (de 94 157 repas en 2020 à 114 805 repas en 2021), ce qui explique par ailleurs la baisse de 7 % du nombre de portage de repas aux domiciles de nos séniors. Malgré cela, ce service demeure en hausse si l'on se réfère aux années antérieures à la crise sanitaire (2019 : 17 777 repas / 2020 : 28 592 repas / 2021 : 26 466 repas) ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte-rendu technique et financier 2021, tel que présenté en annexe.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE**

- De prendre acte du compte-rendu technique et financier de la SOGERES portant sur l'exercice 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

**Monsieur DEGUINES** : Alors, il vous est proposé d'approuver les modifications du règlement de la restauration scolaire pour nous permettre d'assurer une gestion optimale de ce service, c'est-à-dire moins de gaspillage et une gestion de l'encadrement optimisée.

Ce règlement a été, pour partie co-écrit par les membres de la commission municipale dont chacun des groupes ici présents fait partie et a reçu un avis favorable.

**Monsieur VAMPOUILLE** : Pas moi.

**Monsieur DEGUINES** : Vous n'appartenez pas à un groupe Monsieur.

**Monsieur VAMPOUILLE**: Si, je suis un groupe tout seul.

**Monsieur DEGUINES** : Un groupe tout seul, ben je suis désolé mais...

**Monsieur VAMPOUILLE** : Même si vous ne... moi, j'ai pas envie de parler en fait !

**Monsieur DEGUINES** : Alors j'écoute vos éventuelles remarques.Madame.

**Madame KUZNIEWSKI** : Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de la commission du 30 mai 2022, il a été demandé à la commission de voter sur les éventuelles sanctions lors de l'oubli de l'annulation des repas à la restauration scolaire. Vous avez décidé qu'en cas de trois oublis par an sans justificatif, le prix du repas sera doublé. Nous vous avons indiqué que le délai de huit jours de rétraction nous semblait long pour des parents qui travaillent et sont confrontés aux imprévus, aux changements de planning. Nous avons proposé de le raccourcir à trois jours. La réponse de Monsieur Deguines, donc vous Monsieur : « Nous ne pouvons plus le modifier car c'est cela, c'est comme cela depuis des années et que tous les parents en étaient informés ». Donc finalement, vous nous imposez un règlement sans que les parents aient été consultés et sans que nous puissions modifier ce règlement suite aux différentes propositions. Drôles de manières de fonctionner !

Par ailleurs, nous avons également demandé que les menus des enfants et des seniors soient systématiquement mis en ligne sur le site de la ville et sur facebook. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Pouvez-vous faire en sorte que ce le soit s'il vous plait ?

Enfin, concernant les repas pour les enfants, vous savez notre réticence sur l'application de plusieurs tarifs. Nous vous proposons d'examiner la mise en place d'un tarif unique pour tous

les enfants. Certaines communes appliquent une tarification à un euro. Peut-être pourrions-nous mettre en place la même chose ? Merci.

**Monsieur DEGUINES** : Alors la tarification, Madame, est la plus juste possible puisqu'elle correspond aux revenus des parents. Sachez qu'un parent qui paie 1,25 euros son repas, la commune paie 7,60 euros. Ça veut dire qu'on met six euros sur chaque repas des gamins et 660 gosses qui mangent le midi à la cantine. Je pense que la commune n'a pas les moyens de faire un effort supplémentaire.

Pour ce qui est du règlement, le règlement, je ne compte pas demander l'approbation des cinq cent familles, j'en ai pour des mois et si on a mis cet, ce règlement en place, c'est juste pour éviter le gaspillage parce que tous les jours on jette des repas. Et ici, on en est à vingt-neuf mille euros d'impayés et de choses comme ça. Des repas qu'on doit annuler qui ne sont pas pris alors qu'on n'a pas eu la politesse souvent de nous prévenir, tout simplement. Voilà, donc ce sera non.

**Monsieur BRICHE** : On ne peut pas parler de justesse quand il y a plus de deux euros d'écart entre les catégories les plus aisées et les catégories les moins aisées, je suis désolé.

**Monsieur le Maire** : Au-delà de ça, c'est quelque chose qui est au contraire très juste. Comment pouvez-vous expliquer qu'un ménage qui a deux salaires qui rentrent à la maison, paie exactement la même chose que quelqu'un qui recherche du travail. Comment vous pouvez l'expliquer ?

Oui, Monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Justement, comment vous, vous pouvez expliquer en appliquant cette tarification, permettre une discrimination envers les enfants ? Comment vous pouvez dire qu'un enfant vaut 1,25 euros et un autre 3 euros ?

De la même manière, on ne va pas reprocher à des parents de travailler. Alors, je suis d'accord avec vous, il faut effectivement dire aux gens qui ne préviennent pas ça suffit parce que c'est la ville, c'est la commune qui paie donc c'est l'ensemble des habitants qui financent ces pertes. Vous avez raison de le dire, il faut le dire, mais on ne va pas reprocher au parents de travailler et qui, en plus de ça, en plus de travailler paient des impôts. Donc déjà, ils participent au bien commun les impôts et en plus de ça on leur pratique une tarification différente, voilà.

Donc, à moins de faire une usine à gaz comme vous le dites assez souvent et de faire une fabrique à demandeurs d'emplois parce que c'est peut-être plus facile pour bénéficier de tarifs avantageux, ce n'est pas notre vision des choses. Au contraire les gens qui travaillent, il faut peut-être aussi les encourager, leur dire : « ce que vous faites, c'est bien, vous êtes source de richesse, il faut continuer ». Voilà, c'est ce qu'on essaie de vous expliquer. Pour nous, c'est une discrimination, un enfant ne vaut pas plus qu'un autre, un parent ne vaut pas plus qu'un autre et on ne va quand même reprocher à des parents de travailler.

**Monsieur le Maire** : Encore une fois, vous prenez des raccourcis monsieur Nave hein ! Je ne vois pas qui à reprocher aux parents de travailler ! J'ai dis-moi-même, c'est tout à leur honneur

quand j'ai répondu à Monsieur Briche. Vous prenez des raccourcis qui sont les vôtres, ça n'engage que vous

Moi, j'ai également une autre idée qui me vient en tête et qui est juste, ça s'appelle l'égalité, ça s'appelle l'équité. Comment pouvons-nous dire à un enfant qui n'a pas choisi de naître dans une famille qui est effectivement plus pauvre ou, malheureusement, a des parents qui sont des fainéants parce que ça existe, oui en effet, comment vous pouvez lui dire à lui : « Et bien toi tu ne vas pas bénéficier du service public parce que t'auras pas les moyens de le faire ? Ça non, je ne serai pas ce Maire-là, ça c'est clair.

Fabien.

**Monsieur CLEMENT** : Oui monsieur le Maire, c'est comme la TVA, tout le monde paie la TVA qu'on soit pauvre ou riche, tout le monde la paie au même tarif, il n'y a pas de problème, c'est la même chose.

**Monsieur DEGUINES** : Alors, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Moi, j'en ai terminé mais quand même, vous avez été brillant monsieur Nave aujourd'hui

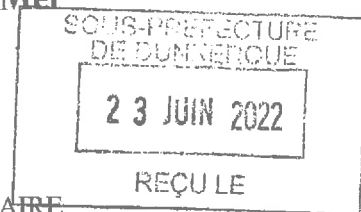
**Monsieur NAVE** : Vous noterez une abstention s'il vous plait sur la dernière délibération.

**Monsieur DEGUINES** : D'accord.





**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 Juin 2022**



**Délibération** : N°20/2022

**Objet** : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint.

Vu le règlement de la restauration municipale en vigueur ;

Considérant que la collectivité souhaite modifier les modalités de réservation des repas afin de répondre à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ;

Considérant qu'il y a lieu de venir modifier le règlement de la restauration scolaire afin d'y faire figurer les nouvelles modalités de réservation contribuant à la gestion optimisée de ce service ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement de la restauration scolaire, tel que présenté en annexe.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint;

Après en avoir délibéré ;


Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

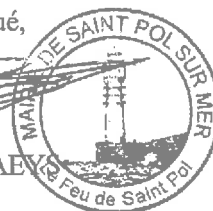
**DÉCIDE**

- D'appliquer le nouveau règlement de fonctionnement de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

  
Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à la majorité**

**Pour** : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

**Abstentions** : NAVE – KUZNIOWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 32

Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## PROCES-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACMSH

**Monsieur le Maire** : Délibération n°10, nous passons la main à Madame Marjorie Moutenet-Lenoir.

**Madame MOUTENET-LENOIR** : Bonsoir à tous.

Il vous est proposé d'approuver la participation aux frais de fonctionnement des ACMSH.

Pour rappel, l'assemblée a approuvé en séance du 6 décembre dernier l'application d'une tarification sociale pour permettre l'équité et un accès, sans discrimination à ces accueils.

Aussi, ce service étant proposé à la semaine et pour répondre à la demande de la CAF, il apparaît nécessaire d'instaurer une tarification à la semaine pour remplacer la tarification journalière en vigueur jusqu'à maintenant.

Avez-vous des questions sur ce point ?

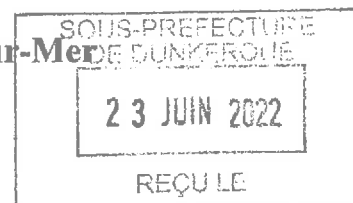
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer**  
**du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°21/2022

**Objet** : PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HEBERGEMENT

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°70/2021 du 06 décembre 2021 relative à la signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la participation aux frais de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (dispositif Loisirs Equitables Accessibles LEA) ;

Considérant que ce service est proposé sur toutes les périodes de vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans restauration et avec ou sans péricentre (*selon l'âge et la situation professionnelle des parents*) ;

Considérant la nécessité de présenter la tarification à la semaine de 4 ou 5 jours selon d'éventuels jours fériés ;

Il est proposé à l'assemblée, conformément aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales, les barèmes journaliers suivants :

**Accueils à la journée avec restauration pour les 3 – 13 ans**  
*Uniquement pour le Centre Maternel Jules Verne pour les 3-5 ans*  
*Tarifs à la semaine (sorties et pique-niques inclus)*

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 1,89 €/ jour	9,45 €	7,56 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 3,15 €/ jour	15,75 €	12,60 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 3,60 €/ jour	18,00 €	14,40 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 3,78 €/ jour	18,90 €	15,12 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 4,14 €/ jour	20,70 €	16,56 €

**Accueils avec restauration et péricentre pour les 3 à 5 ans**  
*Uniquement Centre Maternel Jules Verne pour les enfants dont le ou les parent(s) travaille(nt)*  
*Tarifs à la semaine (sorties et pique-niques inclus)*

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 2,10 €/ jour	10,50 €	8,40 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 3,50 €/ jour	17,50 €	14,00 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 4,00 €/ jour	20,00 €	16,00 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 4,20 €/ jour	21,00 €	16,80 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 4,60 €/ jour	23,00 €	18,40 €

**Accueils sans restauration pour les 3 à 5 ans**  
*Sauf Centre Maternel Jules Verne*  
*Tarifs à la semaine (activités et sorties incluses)*

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 1,26 €/ jour	6,30 €	5,04 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 1,68 €/ jour	8,40 €	6,72 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 2,17 €/ jour	10,85 €	8,68 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 2,31 €/ jour	11,55 €	9,24 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 2,52 €/ jour	12,60 €	10,08 €

**Accueils uniquement les après-midi pour les 3 – 5 ans**  
*Sauf Centre Maternel Jules Verne l'été à la journée avec repas*  
*Tarifs à la semaine (activités et sorties incluses)*

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 0,76 €/ ½ jour	3,80 €	3,04 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 1,20 €/ ½ jour	6,00 €	4,80 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 1,40 €/ ½ jour	7,00 €	5,60 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 1,44 €/ ½ jour	7,20 €	5,76 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 1,56 €/ ½ jour	7,80 €	6,24 €

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- D'appliquer à compter de l'été 2022, les modalités de participation des familles aux frais de fonctionnement des ACMSH, telles que définies ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.





**PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT**

**Madame MOUTENET-LENOIR** : Suite aux nombreuses modifications réalisées dans les modalités de fonctionnement du service ACMSH proposé par la collectivité, il apparaît nécessaire de venir actualiser le règlement intérieur.

Avez-vous des remarques sur ce point ?

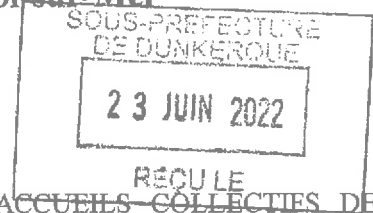
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°22/2022

**Objet** : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUELS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT (ACMSH)

**Rapporteur** : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°14/16 du 14 mars 2016 relative à l'adoption d'un règlement intérieur des ACMSH ;

Considérant que de nombreuses modifications ont été opérées récemment dans le fonctionnement des ACMSH (modalités d'accueil, d'inscription et de paiement...) ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le règlement en vigueur ;

Considérant que la signature de ce règlement intérieur, par les responsables légaux des enfants fréquentant le service, engage la responsabilité de ces derniers dans le respect de celui-ci ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

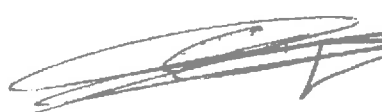

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE**

- D'approuver le nouveau règlement intérieur des ACMSH.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
 Nombre de Conseillers présents ... : 32  
 Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
<b>Absents- Excusés :</b>	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA MODIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS**

**Madame OUGHAZDI** : Bonsoir à tous.

A l'instar des activités gratuites proposées par l'académie de musique, il est proposé à l'assemblée d'autoriser la mise en place de la gratuité pour l'école des beaux-arts à compter du 1er septembre 2022. L'objectif est d'encourager et de développer l'accès à la culture pour tous.

Avez-vous des remarques ?

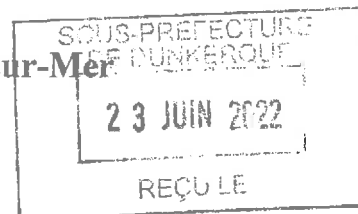
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°23/2022

**Objet** : MODIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

**Rapporteur** : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°065/06 du 27 juin 2006, relative à la tarification de l'école des Beaux-Arts ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'accès à la culture ;

Il est proposé à l'assemblée de rendre gratuite l'activité de l'école des Beaux-Arts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;



**DÉCIDE**

**Article 1** : de la gratuité de l'activité de l'école des Beaux-Arts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Article 2** : que le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération modifiant les délibérations n° 064/2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valéric	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



**PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'APPROBATION DES TARIFS DE BILLETÉRIE RELATIFS A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES**

**Madame OUGHAZDI** : La commune de Saint-Pol-sur-Mer souhaite développer une politique culturelle avec la mise en place, notamment, d'une programmation de spectacles pluridisciplinaires accessibles au plus grand nombre.

La billetterie de spectacle obéit à des règles juridiques, fiscales et contractuelles bien particulières et principalement régies par le Code Général des Impôts.

Aussi, il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés pour les spectacles pluridisciplinaires payants comme proposé en annexe et validé lors de la commission municipale.

Avez-vous des remarques ?

Oui.

**Madame VANDORME** : Merci. Nous souhaitons juste intervenir concernant cette programmation de spectacles pluridisciplinaires. Nous souhaiterions simplement des représentations, des spectacles différents que de ce qui se fait aux alentours de notre commune et qui pourraient apporter une plus value à d'autres publics que les seniors. Je vous rassure, je n'ai rien contre les seniors, d'ailleurs je vais bientôt en faire partie, donc je n'ai absolument rien contre les seniors mais peut-être, oui, ouvrir à un éventail plus large.

**Madame OUGHAZDI** : C'est le but et je suis d'accord avec vous. C'est le but.

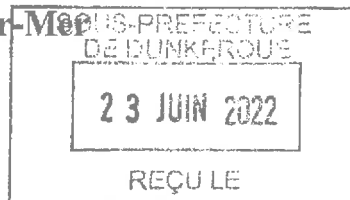
**Madame VANDROME** : Super, merci.

**Madame OUGHAZDI** Qui est contre et qui s'abstient ?

Merci.



Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022



**Délibération** : N°24/2022

**Objet** : APPROBATION DES TARIFS DE BILLETTERIE RELATIFS A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES

**Rapporteur** : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

La commune de Saint Pol sur Mer entend développer une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation obéit à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières.

C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie de spectacles.

Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet délivré avant l'entrée sur le lieu de spectacle.

Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. De plus, pour les invitations distribuées pour un spectacle payant, un billet devra être délivré au spectateur invité et la mention de gratuité devra apparaître sur le billet.

Chaque partie du billet ainsi que la souche doivent comporter les mêmes mentions obligatoires.

En conséquence, il est demandé au Conseil Consultatif d'approuver les tarifs proposés pour les spectacles pluridisciplinaires.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fixation des tarifs nécessite que le Conseil Consultatif approuve les tarifs suivants :

1°) Le spectacle de lancement de la nouvelle politique qui se déroulera le 8 octobre 2022

Tarif unique	Invitation
5 €	exonéré

2°) spectacle dont le coût pour la collectivité est inférieur à 5 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
10 €	5 €	exonéré

3°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 5 001 € et 10 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
15 €	7,50 €	exonéré

4°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 10 001 € et 15 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
25 €	12,50 €	exonéré

5°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 15 001 € et 20 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
30 €	15 €	exonéré

6°) spectacle dont le coût pour la collectivité est supérieur à 20 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
50 €	25 €	exonéré

La billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les tarifs des spectacles pluridisciplinaires payants.

Article 2 : dit que les fonds seront encaissés par la régie de recettes et d'avances des droits d'entrée aux activités culturelles.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

**VILLE DE DUNKERQUE**  
**Commune de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif**  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



**PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES A LA PERCEPTION DES ENCAISSES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS EN RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES DROITS D'ENTRÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET AUX DÉPENSES LIÉES A LA REMISE DE CHÈQUES LIRE, CULTURE LORS D'ÉVÉNEMENTS, CONCOURS**

**Madame OUGHAZDI :** Afin de permettre l'organisation de ces spectacles et, par là même, la vente et l'encaissement de la billetterie qui s'y rattachent, il apparaît nécessaire de venir transformer la régie de recettes de l'école des beaux-arts en une régie mixte.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ?

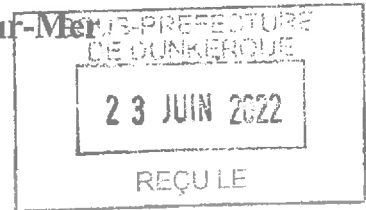
Qui s'abstient ?

Merci.





**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022**



**Délibération** : N°25/2022

**Objet** : MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES A LA PERCEPTION DES ENCAISSES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS EN REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES DROITS D'ENTRÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE DE SAINT POL SUR MER ET AUX DÉPENSES LIÉES A LA REMISE DE CHEQUE LIRE, CULTURE LORS D'ÉVÉNEMENTS, CONCOURS

**Rapporteur** : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Il est rappelé au conseil les délibérations n°064/06 du 27/06/2006 instituant une régie de recettes à la perception des encaisses des droits d'adhésion aux activités de l'école des Beaux-Arts modifiée par la délibération n° 047/21 du 10 septembre 2021, modifiée par la délibération n° 062/21 du 6 décembre 2021

Vu la délibération du 13 juin 2022 instituant la gratuité des activités de l'école des Beaux-Arts,

Vu le décret n°62-1567 du 29 octobre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 68-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : La régie de recettes pour les adhésions de l'académie des Beaux-Arts est transformée en régie mixte du service culture de la commune de Saint Pol sur Mer (spectacles et remise de récompenses).

**Article 2** : Cette régie est installée au service Culture au 1<sup>er</sup> étage de la Médiathèque Emile Zola – centre Jean Cocteau – bd de l'Aurore. Elle sera autorisée à se déplacer sur le lieu d'organisation de l'évènement payant.

**Article 3** : La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Article 4** : La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : les droits d'entrées aux spectacles payants organisés par la commune :
- Pour les moins de 12 ans
  - Pour les plus de 12 ans

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire
- 2° : chèque
- 3° : paiement en ligne
- 4° : virement
- 5° : carte bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de ticket d'entrée numéroté.

Article 6 : La régie paie les dépenses suivantes :

- 1° : remise de récompense distribuée lors de l'organisation par les services à la culture (culture, médiathèque, académie de musique, beaux-arts) d'animations, concours...

Article 7 : les dépenses liées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : chèque culture
- 2° : chèque lire
- 3° : bon d'achat à dépenser chez les commerçants saint polois
- 4° : billetterie spectacle gratuit

Article 8 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la DRFIP59.

Article 9 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 10 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 35 000 €.

Article 11 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 €.

Article 12 : Le régisseur est tenu de verser au comptable du Trésor le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

Article 13 : Le régisseur verse auprès du Comptable du Trésor la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses et au minimum une fois par mois.

Article 14 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 15 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 16 : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

**VILLE DE DUNKERQUE**  
**Commune de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif**  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



## PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

**Monsieur le Maire** : Délibération suivante, je passe la main à Jean-Luc Debavelaere.

**Monsieur DEBAVELAERE** : Merci Monsieur le Maire. Bonjour Messieurs dames.  
Pour rappel, lors de l'attribution des subventions aux associations en décembre 2021, l'HBM était en cours de restructuration (réélection du bureau suite à la démission du président), ce qui ne leur permettait pas de déposer une demande de subvention détaillée.

En accord avec l'assemblée, une subvention de 1000 € leur a toutefois été octroyée, leur laissant ainsi la possibilité de déposer, par la suite, une demande de subvention complémentaire.

Aujourd'hui, l'association est structurée et a fait une demande à hauteur de 25 000€ afin de permettre le renouvellement de ses costumes.

Cette subvention fera l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de son emploi comme le prévoit la loi.

Aussi, je vous demande d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € à l'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer.

Avez-vous des remarques ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur Coeuignart.

**Monsieur COEUIGNART** : Quelques petites confusions sur cette délibération. A la lecture de ce que vous proposez où on retrouve des délibérations signées de Monsieur Clicq, de Monsieur Hutin et notamment une, mais je pense que c'est un devis qui est attribuée à Monsieur Tirmarche. Alors, ce qui est surprenant quoi, c'est que son nom apparaisse mais je pense qu'il s'agit de Daniel hein ! Un devis qui avait été adressé à Daniel Tirmarche et je pense que ce n'est pas très logique que ce soit adressé à lui-même. Un devis doit être adressé à la présidence de l'association.

**Monsieur le Maire** : Oui, sur la forme, je suis d'accord avec vous. Maintenant Daniel Tirmarche fait partie, sauf erreur de ma part, du bureau, du nouveau bureau de l'HBM. Donc c'est peut-être la raison pour laquelle ça lui a été adressé à son nom.

**Monsieur DEBAVELAERE** : Autres questions ou remarques ?

Je signale que Madame Nathalie Lefebvre ne prendra pas part au vote faisant partie de l'harmonie batterie municipale, donc elle s'abstiendra.

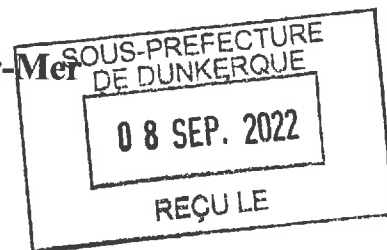
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022.**



**Délibération** : N°26/2022

**Objet** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué

Il est rappelé à l'assemblée que l'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer représente la ville dans de nombreuses cérémonies intra et extra-muros ;

Vu les délibérations n°049/05 du 29 mars 2005 et n°011/09 du 2 février 2009 relatives à l'achat des costumes des nouveaux arrivants au sein de l'Harmonie Batterie Municipale et au renouvellement des costumes (tenues et chaussures) des musiciens de l'association ;

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, imposant la rédaction d'une convention financière pour les subventions attribuées par les communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 € ;

Considérant que chaque année, de nouveaux musiciens viennent compléter l'effectif de l'association et qu'il convient donc de les doter d'une tenue de représentation ;

Considérant que les costumes des musiciens de l'Harmonie Batterie Municipale datent de 2011 et qu'il est donc nécessaire de les renouveler ;

Considérant la trésorerie actuelle de l'association ainsi que les devis fournis par cette dernière ;

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € à l'association Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc DEBAVELAERE, Conseiller délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- D'accorder une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer pour l'achat de ses costumes ;
- Que cette subvention fera l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

**DIT :**

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à la majorité**

**Pour :** CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME – NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE

**Contre :** VAMPOUILLE

Madame LEFEBVRE ne prend pas part au vote.



Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **32**  
Nombre de procurations..... : **3**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel      Conseiller

Monsieur NAVE Adrien      Conseiller  
Madame DEFRANCE Nadine      Conseiller  
Monsieur BRICHE Tanguy      Conseiller  
Madame KUZNIEWSKI Anne      Conseiller  
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina      Conseiller

Madame VARLET Virginie      Conseiller  
Monsieur COEUGNART Albert      Conseiller  
Madame VANDORME Catherine      Conseiller

**Absents- Excusés :**

Madame CATOIRE Annick      Conseiller  
Monsieur BAYRAKTAR Özkan      Conseiller  
Madame LEGROS Nathalie      Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.



**PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22**

**Monsieur le Maire** : Relative à la signature des contrats et des décisions qui sont pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ?  
Monsieur Coeuignart.

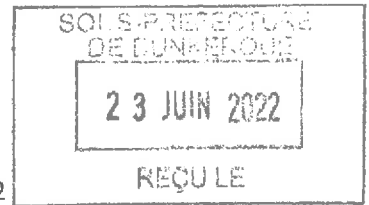
**Monsieur COEUIGNART** : Oui, alors on s'abstiendra pour Nathalie Legros sur les deux délibérations qui suivent compte-tenu de sa présence à la maison de l'Europe.

**Monsieur le Maire** : D'autres remarques ?  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.



**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 13 juin 2022**

**Délibération** : N°27/2022



**Objet** : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué


Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.


Il s'agit :

- 01- De la signature d'un contrat d'assistance avec le société « idéation » pour le déploiement de l'application « GIFI mobile » pour un montant de 348,00€ TTC.
- 02- De la signature d'une prestation de service réalisée par l'artiste-auteur Pierre FOURNIER dans le cadre des journées portes ouvertes du service Culture du 4 juin aux Beaux-Arts pour un montant de 300,00€ TTC.
- 03- De la signature d'une convention avec la Direction des services départementaux de l'Education National dans le cadre des ateliers d'éveil musical initiés par la ville.
- 04- De la signature du marché public avec la Maison de l'Europe pour la mise en place des ateliers linguistiques votés par délibération du 11 juin 2021 pour un montant de 3040,00€.
- 05- De la signature d'un avenant à la convention entre la ville et la Maison de l'Europe.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

  
Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à la majorité**

**Pour** : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFEBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUGNART – BAYRAKTAR – VANDORME

**Abstention** : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Madame LEGROS ne prend pas part au vote des contrats avec la Maison de l'Europe.

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le mardi 7 juin 2022  
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 32  
Nombre de procurations..... : 3

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
<b>Absents- Excusés :</b>	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

## **PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX QUESTIONS ORALES**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions orales ? Je m'en doutais. Madame Varlet.

**Madame VARLET** : Alors, une question qui porte sur la sécurisation des écoles. La commune de Saint-Pol-sur-Mer est engagée depuis plusieurs mois sur un travail, en tout cas autour de la sécurisation des écoles notamment sur Kergomard et Jean Jaurès puis plus récemment sur Joliot-Curie. Il y a un nouvel incident qui a eu lieu sur le parking de l'école Anatole France et nous aimerions connaître, en tout cas, les prochaines étapes de la sécurisation des écoles, des groupes scolaires et puis, comment s'organiserait en tout cas la concertation avec les parents d'élèves et l'éducation nationale ?

**Monsieur le Maire** : Merci, je crois qu'il y a une question du rassemblement national qui va de pair. Allez-y Madame Defrance.

**Madame VAN DEN BROECKE** : Merci. Vous le savez, la sécurité des enfants aux abords des écoles fait partie de nos priorités. Suite à nos actions sur le terrain concernant le portage de la motion donc des gilets réfléchissants dont je vous ai parlé tout à l'heure pour les enfants, nous avons été interpellés par des parents qui ont demandé s'il était possible d'envisager la mise en place d'une signalisation spécifique à l'abord des écoles. Une signalisation qui signalerait qu'on approche d'une école pour pouvoir assurer plus de sécurité et protéger encore les parents et les enfants. Donc, en attendant justement la schoolstrate pour compléter l'effet du clip distribué, compléter les ralentisseurs Alix et Zac qui sont déjà présents aux abords des écoles, on voudrait savoir s'il était possible à deux cent mètres de chaque côté des écoles d'avoir une signalétique qui précisera aux automobilistes qu'ils arrivent dans une zone où se trouve une école et qui les incitent encore et toujours à être un petit peu plus prudent. Est-ce que vous pourriez envisager la mise en place de cette signalisation ?

**Madame DEFRANCE** : Oui, à plusieurs reprises nous vous avons interpellé sur la dangerosité de plusieurs intersections dans notre commune, plus particulièrement rue Roger Salengro et rue Victor Hugo – rue des Fauvettes et rue Gustave Courbet mais également la sortie de la résidence Curie, rue Pierre Curie. Nous vous avons sollicité pour que des miroirs d'aide à la conduite soient posés à ces endroits. Pouvez-vous nous indiquer quand cela sera réalisé s'il vous plait ? Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je pensais que c'était également relatif aux écoles mais bon... ce n'est pas grave, je vais répondre aux deux questions.

Donc, concernant tout ce qui est relatif à la sécurité aux abords des écoles, effectivement je souligne quand même que vous mettez en avant la schoolstrate donc c'est que ça a son effet. C'est une véritable avancée en terme de sécurisation par rapport aux enfants, par rapport aux parents mais évidemment vous avez un certain nombre, on ne va pas se le cacher, de récalcitrants puisqu'effectivement on vient bloquer la route quatre fois un quart d'heure on

va dire. Mais, en concertation avec l'éducation nationale, nous avons décidé de continuer à développer ce dispositif qui, à notre sens, n'est que bénéfique pour la sécurité des enfants. Ça c'est le premier point.

Le second point. Concernant les panneaux de signalisation. Alors on va le jouer différemment dans le sens où on est train de réévaluer, on est en train de mener une étude sur le positionnement des agents des écoles, voilà. Est-ce qu'ils sont au bon endroit ? Est-ce qu'on ne va pas les changer d'endroit pour sécuriser davantage, vous savez les bonus villes que vous réfutés...

**Madame VAN DEN BROECKE** : Qui les a réfutés ? Pas moi en tout cas ...

**Monsieur le Maire** : Ah si, votre groupe puisque ça fait partie du dispositif tremplin aidé, donc si.

**Madame VAN DEN BROECKE** : D'accord.

**Monsieur le Maire** : Les prochains groupes scolaires qui sont concernés c'est l'école Vancauwenberghe notamment avec la rue Bollengier et l'école Jules Verne. Il est également mis en examen la possibilité de mettre des plateaux ralentisseurs aux abords de chaque école exceptées celles, où la configuration permet de faire autrement et je pense à l'école Langevin qui est au fond d'un parking par exemple.

Pour revenir sur Anatole France et ce qui s'est passé sur le parking, et la réaction a été immédiate, les ASVP patrouillent d'avantage puisque là, l'intégralité de cet évènement a eu lieu à cause des voitures, du stationnement sauvage tout simplement. Donc là, les ASVP font le tour des écoles tout particulièrement depuis cet évènement. Oui.

**Madame VARLET** : Sur le parking Anatole France, peut-être prévoir aussi une signalétique parce que c'est vrai que sur ce parking en fait il n'y a pas de sens de circulation. Ça peut porter à confusion et donc peut être le matérialiser davantage.

**Monsieur le Maire** : Pourquoi pas. Ok.

Ensuite pour revenir sur le sujet des gilets jaunes, je voudrais revenir puisque vous en avez déjà parlé, vous avez relancé votre motion. Moi, je souhaite juste indiquer que je ne suis pas contre mais chacun s'habille comme il veut. Si les parents décident de mettre un gilet jaune à leur gamin pour aller à l'école, on ne va pas faire intervenir ni les ASVP ni la police, ils peuvent le faire. Voilà.

**Monsieur BRICHE** : On voit que vous soutenez Macron monsieur le Maire ...Vous avez du mal avec les gilets jaunes.



**Monsieur le Maire** : Il est où le rapport là ? Vous êtes vraiment en campagne monsieur Briche, moi je vous parle de l'école, vous, vous me parlez de Macron...

Je vais répondre enfin à Madame Defrance concernant les miroirs. La ville a pris contact effectivement avec les bailleurs et les propriétaires. Donc c'était une compétence CUD, c'est ce que j'avais dit déjà lors du dernier conseil.

Aujourd'hui, nous avons pris contact effectivement avec les propriétaires, nous avons eu un certain nombre de retours négatifs et l'autre paramètre également, sachez que l'on nous a fait parvenir une étude qui montre qu'en réalité ces miroirs ce n'est pas la panacée, parce qu'il y a une déformation quant aux distances et ça crée peut-être d'avantage d'accidents. Les gens ont une confusion en termes de distance et du coup, ils prennent moins la précaution de ralentir pour voir ce qui arrive. Avec le miroir, il pense que ça passe mais ça ne passe pas. Donc, gros point d'interrogation par rapport à ce que vous me demandez. Je ne dis pas que ça ne sera pas fait mais je m'interroge. Oui Madame Defrance, allez-y.

**Madame DEFRANCE** : Rue des Fauvettes, il y a des enfants qui vont partir, au lieu d'être conduits par les parents en voiture, vont aller à pied. Quand vous êtes à cet angle là, vous ne voyez pas les voitures arriver. Exactement rue Roger Salengro, le stationnement, quand vous êtes angle rue Roger Salengro – rue Victor Hugo, le stationnement sur la droite gêne. Il faut s'avancer pour voir ce qui vient de notre droite. Oui, rue Roger Salengro, angle rue Roger Salengro et rue Victor Hugo en face de l'académie de musique.

**Monsieur le Maire** : Mais, il y a des stops rue Salengro...

**Madame DEFRANCE** : Oui, pour voir s'il y a des véhicules qui arrivent...

**Monsieur le Maire** : Ah, quand vous êtes au stop pour voir si un véhicule arrive de la gauche ou de la droite ?

**Madame DEFRANCE** : Non, quand vous êtes au stop de la rue Roger Salengro, faut bien s'avancer pour voir si un véhicule vient de notre droite parce qu'avec les véhicules qui sont en stationnement le long du mur, on ne voit rien. Il suffit qu'il y a un J9, un grand véhicule, on ne voit pas les véhicules qui arrivent. Merci.

**Monsieur le Maire** : D'accord, mais je ne suis pas convaincu qu'un miroir changera quelque chose à cet endroit-là mais enfin... à voir, on rentre dans le technique. Ok.

*Propos inaudibles.*

Supprimer le stationnement ? Je vous invite à venir en réunion publique et à mon avis on reverra la copie. Y a-t'il d'autres questions ? Monsieur Briche je vous écoute.

**Monsieur BRICHE** : Oui, une question concernant le NPNRU. Nous avons été alerté par des habitants concernant la destruction des garages dans le cadre du NPNRU notamment dans la rue des Roses. En effet, les garages où les murs existant qui vont être détruits délimitent parfois les jardins et ferment l'accès à la rue.

La destruction des garages et des murs engendrera une brèche massive dans les jardins qui doit être compensée par la construction d'un nouveau mur ou la mise en place de barrières à la charge des propriétaires. Nous considérons que cela est une injustice car c'est une dépense qui n'était pas prévue et dont les propriétaires ne sont pas responsables. De plus, nous sommes dans un contexte d'augmentation massive du coût des matériaux due à de mauvaises décisions géopolitiques ou à l'incompétence du gouvernement qui va forcément pénaliser encore une fois le pouvoir d'achat de ces propriétaires, déjà mis à mal par les raisons évoquées précédemment. Et donc, pouvez-vous intervenir pour que les destructions des murs ou de garages, qui engendrent des coûts pour les propriétaires de logements ou de terrains à proximité, soient pris en charge dans le cadre des budgets du NPNRU ?

**Monsieur le Maire** : J'en prends note, ce n'était pas la question que vous m'aviez envoyée donc sincèrement je n'ai pas anticipé ça, j'avais anticipé autre chose. Ceci étant, les garages qui vont être démolis dans le cadre du NPNRU, j'en prends note. Maintenant, est-ce que l'on n'est pas dans un cadre privé puisque ça appartient à un bailleur et puis ça appartient à un propriétaire privé ? Pourquoi la mairie devrait intervenir dans un conflit privé ? Je ne sais pas. Ceci étant, j'en prends note et je le remonterai lors de la prochaine revue de projet NPNRU. D'autres questions ? Oui, monsieur Nave.

**Monsieur NAVE** : Oui merci. Chers collègues. Peut-être vous rapprocher de ma collègue Sabrina Van den Broecke concernant les gilets parce que techniquement elle connaît le sujet et on ne parle pas forcément de gilets jaunes mais de gilets réfléchissants. Il y a matière à faire et je pense qu'il y a des bonnes idées à prendre.

Revenir tout de suite à ma question orale parce que vous faites preuve de mensonges depuis le début de ce conseil et vous dites qu'on n'a pas voté contre le bonus ville. Par contre, effectivement nous nous sommes abstenus sur le dispositif, non pas sur les emplois qu'il crée mais parce que nous avons souligné un manque d'efficacité de ce dispositif qui n'allait pas assez loin et que vous avez refusé toutes les propositions que nous avons formulées sur ce sujet. Voilà, la simple et vraie raison de cette abstention et non pas comme vous me dites : « un vote contre sur les emplois », ce qui est un mensonge et je tenais à le souligner.

Sur ma question, chaque été, au-delà au niveau du printemps, on remarque que certaines zones de notre commune sont transformées en dépôts de nourriture attirant par la même occasion de nombreux oiseaux, de nombreux goélands, de nombreuses mouettes qui viennent picorer ces aliments, ces déchets et qui transforment notre ville en..., qui mettent de la saleté dans toute la commune et pire viennent après lâcher leurs excréments sur une partie des habitations qui longent ces dépôts de nourriture.

Est-ce que des mesures sont anticipées ou vont être prises pour empêcher ces dépôts ? Est-ce qu'il en a déjà qui ont été prises ? Est-ce que ... voilà je sais que, à un moment donné, il y a eu tentative de verbaliser les personnes qui faisaient ces dépôts. Je pense que ça a cessé, je pense qu'elles n'ont pas été verbalisées. Est-ce que qu'on peut nous faire le détail de ce que

vous comptez mettre en place pour éviter ces dépôts et éviter les dérangements occasionnés par ces dépôts ? Merci.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Nave pour info, il existe effectivement un article du règlement sanitaire du Département du Nord, l'article 120 qui stipule qu'il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourritures en tout lieu public pour y attirer les animaux rendus sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Cette interdiction est évidemment applicable aux voies privées, aux immeubles, etc... Toute mesure doit être prise si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance et effectivement, je me conserve le droit de prendre un arrêté municipal qui portera interdiction sur le nourrissage des oiseaux sauvages. Voilà, j'ai conscience de la problématique qui a lieu sur la commune et je pense également qu'il y a d'autres sujets préalables. Ceci étant, je ne ferme pas les yeux et effectivement nous prendrons un arrêté et pourquoi pas demander aux ASVP ou à la police municipale d'intervenir en cas de forts désagréments. D'autres questions ? Normalement non.

Je vous remercie, le prochain Conseil aura lieu le vendredi 09 septembre sous réserve des projets de délibérations qui y seront abordés.

Bonne soirée à tous.

